



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N°22

Réunions restreintes : 19 juin 2024 à 19h00

Lieu : Yvetot

Membres présents : Jacques CHANCEREL, Martial MOTTE, Raphaël GRIEU.

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** pour les rencontres de championnats et dans le **délai de 2 jours** pour les rencontres de coupes, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

Nomination d'un secrétaire de séance :

Mr CHANCEREL Jacques est nommé secrétaire de ces réunions restreintes

Contrôle 4ème tour coupe U13 du DFSM du 1^{er} et 19 juin 2024 :

Plateau n°1 à MESNIL ESNARD :

RAS lors du contrôle de la feuille de match.

Plateau n°2 à EPOUVILLE :

RAS lors du contrôle de la feuille de match.

Les plateaux 1 et 2 sont homologués.

Qualifiés pour la finale de la coupe U13 DFSM du 22 juin 2024 :

Plateau n°1 à MESNIL ESNARD :

Est qualifié → St NICOLAS BETHUNE 2

Plateau n°2 à EPOUVILLE :

Est qualifié → EPOUVILLE 2

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsml.fff.fr/>

1/2



La finale de la coupe U13 du DFSM saison 2023 / 2024 opposera donc :
ST NICOLAS BETHUNE 2 à US EPOUVILLE 2

Le Président
M. GRIEU Raphael

Le secrétaire
M. CHANCEREL Jacques